

CONDITIONS GÉNÉRALES DES VENTES

Toute adjudication prononcée par la **SAS AFFAIRES ENCHERES** au profit d'un enchérisseur revêt un caractère ferme, irrévocable et définitif. Le règlement intégral des acquisitions doit être effectué au comptant, soit par carte bancaire via notre interface sécurisée, soit par virement bancaire immédiat.

Les Frais :

En plus du prix du marteau, l'adjudicataire devra s'acquitter de frais de vente s'élevant à **25% TTC**.

Enfin, les professionnels assujettis sont informés que la récupération de la T.V.A. n'est possible que dans l'hypothèse où le descriptif du lot concerné le précise explicitement sur le catalogue de vente.

Les Commissaires-priseurs

Le déroulement de la vente est placé sous l'autorité exclusive du commissaire-priseur qui assure la direction de l'intégralité des opérations d'adjudication. Ce dernier fixe souverainement le pas des enchères et se réserve le droit de refuser, d'annuler ou de rectifier toute offre afin de garantir la régularité de la procédure. En cas d'enchères simultanées, la priorité est systématiquement accordée à l'offre enregistrée en premier lieu, l'ordre de réception faisant foi tel qu'il apparaît sur la Console Opérateur Interenchères ou MoniteurLive.

En cas de défaillance technique d'une ou de plusieurs plateformes de diffusion de la vente, tout commissaire-priseur peut stopper momentanément ou définitivement la vente aux enchères publiques. La vente est alors reportée au lendemain ou à un autre jour.

Inscription à la vente

L'accès aux ventes organisées par la **SAS AFFAIRES ENCHERES** est strictement réservé aux enchérisseurs ayant procédé à une inscription préalable et obligatoire sur les plateformes de diffusion partenaires. Toute offre d'achat émanant d'une personne n'ayant pas validé son enregistrement pourra être purement et simplement écartée par le commissaire-priseur. Afin de valider son compte, chaque participant est tenu de justifier de son identité par la production d'une pièce officielle en cours de validité, de déclarer son domicile effectif et de communiquer des coordonnées de contact fonctionnelles, comprenant impérativement un numéro de téléphone et une adresse mail valide. Pour garantir le bon dénouement des transactions, la **SAS AFFAIRES ENCHERES** se réserve par ailleurs la faculté d'exiger le dépôt d'une caution bancaire avant toute prise d'enchère.

CONDITIONS GÉNÉRALES DES VENTES

TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ ET DES RISQUES

Conformément aux usages et à la réglementation des ventes volontaires aux enchères publiques, le prononcé de l'adjudication emporte le transfert immédiat et de plein droit de la propriété du lot au profit de l'adjudicataire. Dès cet instant, l'acquéreur est juridiquement investi de la propriété du bien et en assume l'entière responsabilité. Ce transfert de propriété entraîne également le transfert immédiat des risques ; en conséquence, l'adjudicataire devient seul responsable de la garde, de la conservation et de l'assurance du lot, quand bien même celui-ci demeurerait temporairement entreposé dans les locaux de la SAS AFFAIRES ENCHERES en l'attente de son retrait effectif.

DESCRIPTIONS, ÉTAT DES BIENS ET GARANTIES

Conformément aux dispositions de l'article L. 321-11 du Code de commerce, la SAS AFFAIRES ENCHERES informe les enchérisseurs que les biens d'occasion vendus aux enchères publiques sont expressément exclus du bénéfice de la garantie légale de conformité, en application de l'article L. 217-2 du Code de la consommation.

Les mentions portées au catalogue concernant l'état esthétique ou cosmétique des lots résultent d'une appréciation nécessairement subjective et sont communiquées à titre purement indicatif. En conséquence, ces descriptions ne sauraient en aucun cas engager la responsabilité de la **SAS AFFAIRES ENCHERES**. Il appartient donc aux enchérisseurs de solliciter toute précision complémentaire jugée nécessaire avant la vente ou de se rendre aux expositions préalables pour constater par eux-mêmes la nature et l'état des lots. Le fait de porter une enchère confirme que l'adjudicataire a pris parfaite connaissance de l'état du matériel et accepte sans réserve la description figurant au catalogue.

CONDITIONS GÉNÉRALES DES VENTES

CLASSIFICATION DES ÉTATS (GRADES)

Note sur les articles descellés : La SAS AFFAIRES ENCHERES ne peut garantir la présence systématique des accessoires, des consommables ou des notices d'utilisation pour les produits ayant été ouverts ou dont l'emballage est descellé.

Produit Neuf : Le lot est certifié identique à un article distribué dans les circuits de commerce traditionnels. La réglementation impose aux opérateurs de ventes volontaires de signaler explicitement le caractère NEUF des produits dans leurs catalogues. Il est précisé que la maison de ventes n'accorde aucune garantie technique sur la durée de vie du bien et ne saurait être tenue responsable des pannes constatées dès le déballage. L'adjudicataire pourra uniquement se prévaloir de la garantie constructrice si celle-ci est formellement mentionnée dans le descriptif du produit.

Comme neuf : Le matériel ne présente aucune trace d'usage, affiche un aspect esthétique parfait et est exempt de toute rayure.

Très bon état : Présence possible de micro-rayures.

Bon état : Présence de légères rayures superficielles.

État correct : Présence de rayures profondes, de chocs éventuels ou délamination de l'écran.

Mauvais état : Article nécessitant des interventions (changement de vitre ou de châssis à prévoir, déformations structurelles des plastiques).

Produit reconditionné : Ce produit d'occasion a bénéficié de réparations lui donnant une seconde vie. Les produits reconditionnés comportent des pièces non originales.

Produits issus de litiges de transports: Cette catégorie concerne des articles provenant du commerce traditionnel ou de la vente en ligne n'ayant pu être livrés à la suite d'une avarie ou d'un incident survenu durant leur acheminement. L'enchérisseur est expressément informé que le conditionnement d'origine peut masquer des dommages internes ou externes d'une gravité indéterminée. En conséquence, la SAS AFFAIRES ENCHERES ne concède aucune garantie, qu'elle soit d'ordre esthétique ou relative au fonctionnement technique, pour ces lots spécifiques.

CONDITIONS GÉNÉRALES DES VENTES

Retour Client : Cette catégorie désigne des articles ayant fait l'objet d'un retour de la part d'un consommateur dans le cadre de son droit légal de rétractation (minimum 14 jours), conformément à l'article L221-1 du Code de la consommation. Pour rappel, ce droit de retour s'exerce également sur les produits soldés, d'occasion ou issus du déstockage. Un lot présenté comme « Retour Client » a, par définition, été manipulé ou utilisé durant une période donnée avant sa restitution.

Par conséquent, l'acquéreur est informé qu'au déballage, le produit peut comporter des traces d'usage, présenter une esthétique dégradée ou une capacité technique restreinte (notamment pour les batteries et les consommables). Si l'article peut être complet et parfaitement opérationnel, la SAS AFFAIRES ENCHERES attire l'attention sur le fait qu'il pourrait être seulement partiellement fonctionnel ou présenter une panne au déballage. Le simple test d'allumage réalisé par nos services ne permet en aucun cas de garantir une fonctionnalité à 100 % du lot. Il convient de se référer également à la note relative aux produits descellés.

Retour SAV : Ce grade concerne des produits provenant du commerce traditionnel ou électronique ayant été restitués par un client pour un défaut de fonctionnement présumé. L'article peut s'avérer totalement non fonctionnel ou présenter des défaillances partielles. Ces lots sont vendus strictement en l'état, sans aucune garantie de fonctionnement ou de conformité de la part de la SAS AFFAIRES ENCHERES.

NOMENCLATURE DU NIVEAU DE FONCTIONNEMENT

Pour certains lots, un grade de fonctionnement est attribué en complément de l'état esthétique. Il est précisé que le grade de fonctionnement et le grade esthétique sont totalement indépendants. Un appareil peut ainsi présenter un aspect parfait tout en ayant des restrictions techniques, et inversement.

Voici les définitions applicables à nos descriptifs :

Parfaitement fonctionnel : L'intégralité des fonctionnalités d'origine de l'appareil est opérationnelle. S'agissant d'un produit d'occasion, les performances peuvent toutefois ne pas être strictement identiques à celles d'un produit neuf.

CONDITIONS GÉNÉRALES DES VENTES

Fonctionnel : Toutes les fonctions d'origine sont utilisables, mais une usure importante de la batterie a été identifiée, rendant son remplacement nécessaire à court terme.

Partiellement fonctionnel : Au moins une fonction d'origine de l'appareil est défectueuse. Une dégradation globale et rapide du matériel est à anticiper.

Test d'allumage : La mise sous tension de l'appareil a été constatée, sans que cela ne puisse garantir le bon fonctionnement des autres composants ou logiciels.

Hors service (HS) : L'appareil ne s'allume pas. Il peut présenter des verrouillages logiciels (opérateur, fabricant ou utilisateur) empêchant son utilisation.

Important : En l'absence de mention relative à l'état de fonctionnement dans le descriptif du catalogue, le produit est considéré comme non testé et vendu strictement en l'état

MODALITÉS DE RETRAIT DES LOTS :

La délivrance des marchandises ne pourra en aucun cas intervenir le jour même de la clôture de la vente. Les lots seront mis à la disposition des acquéreurs pour retrait exclusivement les mardis et mercredis suivant chaque session de vente, selon les plages horaires spécifiques définies et communiquées préalablement à l'adjudication. Afin d'assurer une gestion optimale de notre espace de stockage, l'enlèvement des biens doit être impérativement finalisé dans un délai maximal de quatre jours calendaires après la vente pour éviter le déclenchement automatique des frais de gardiennage.

DISPOSITIONS RELATIVES AU GARDIENNAGE DES LOTS

L'enlèvement des marchandises est strictement subordonné au règlement préalable et intégral du bordereau d'adjudication, incluant le prix marteau, les frais de vente ainsi que les éventuels frais de stockage accumulés. Passé le délai de franchise de quatre jours calendaires suivant la clôture de la vente, des frais de gardiennage seront systématiquement appliqués à hauteur de :

- 5 euros TTC par jour calendaire pour les lots et produits stockés

Cette prestation englobe la garde sécurisée ainsi que l'assurance des marchandises jusqu'à leur délivrance effective.

CONDITIONS GÉNÉRALES DES VENTES

Dans l'éventualité où le montant total des frais de gardiennage deviendrait égal ou supérieur au montant de la facture d'achat, la SAS AFFAIRES ENCHERES se réserve le droit de procéder à la revente des lots concernés pour apurer la dette. S'il est fortement conseillé de procéder au retrait des lots en main propre, la maison de ventes peut, sur simple demande, orienter ses clients vers des solutions d'expédition tierces. Il est toutefois précisé que la **SAS AFFAIRES ENCHERES** ne pourra être tenue responsable des dommages ou avaries survenus durant le transport, ces risques incombant exclusivement à l'acquéreur. Voir les CGE.

RÉSOLUTION AMIABLE ET PROCÉDURE DE RÉCLAMATION

La **SAS AFFAIRES ENCHERES** accorde une importance primordiale à la satisfaction de ses clients et s'engage à privilégier systématiquement une résolution amiable pour tout différend né de la conclusion ou de l'exécution d'une vente aux enchères publiques.

En cas de difficulté, nous invitons nos adjudicataires à prendre contact avec notre service support :

- Par voie électronique à l'adresse : contact@affairesenchères.com
- Par voie téléphonique :

Afin d'initier une démarche de conciliation. Dans l'hypothèse où aucune solution satisfaisante ne pourrait être trouvée et si un désaccord persistait, l'adjudicataire est informé qu'il a la faculté de porter sa réclamation devant le Commissaire du Gouvernement auprès du Conseil des Maisons de Vente en utilisant le portail de déclaration de préjudice accessible sur le site officiel à l'adresse suivante : <https://www.conseildesventes.fr/fr/reclamation>.

CADRE JURIDIQUE ET COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE

Conformément aux dispositions de l'article L. 321-17 du Code de commerce, l'ensemble des actions en responsabilité civile engagées dans le cadre des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques se prescrit par un délai de cinq ans à compter de la date d'adjudication. La **SAS AFFAIRES ENCHERES** précise que l'intégralité des opérations de vente ainsi que les rapports contractuels entre les parties sont soumises de manière exclusive à la législation française.

CONDITIONS GÉNÉRALES DES VENTES

Tout différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes conditions générales de vente, dès lors qu'il intervient entre des parties ayant la qualité de commerçant, relèvera de la compétence souveraine du Tribunal de Commerce de VIENNE

GESTION DES DÉFAUTS DE PAIEMENT ET RECOURS AU FICHIER TEMIS

À défaut de règlement effectif dans un délai de sept jours calendaires suivant la clôture de la vente, la SAS AFFAIRES ENCHERES se réserve la faculté de poursuivre l'adjudicataire défaillant en exécution de sa dette ou de prononcer la résolution de la vente, tout en conservant le droit de réclamer des dommages et intérêts. Tout paiement intervenant après l'annulation formelle du bordereau d'adjudication entraînera la restitution de la somme versée, déduction faite d'un montant forfaitaire de 70 € TTC pour frais de traitement de dossier.

La SAS AFFAIRES ENCHERES précise qu'elle est abonnée au service TEMIS, mis en œuvre par la société Commissaires-Priseurs Multimédia (CPM) sise au 37 rue de Châteaudun à Paris (75009), lequel permet la mutualisation des incidents de paiement entre professionnels des ventes aux enchères. À ce titre, tout défaut de paiement ou retard de règlement persistant après l'adjudication pourra donner lieu à une inscription de l'adjudicataire défaillant au fichier TEMIS, ce qui peut entraîner des restrictions d'accès aux futures ventes aux enchères publiques sur l'ensemble du territoire national.

PROTECTION ET TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

La protection de la vie privée et la sécurité des informations personnelles sont au cœur des engagements de la **SAS AFFAIRES ENCHERES**. Dans le cadre de ses activités, la société s'engage à traiter vos données dans le respect le plus strict de la législation française et européenne, notamment du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Lors de votre enregistrement pour participer aux vacations, nous procédons à la collecte des informations nécessaires à l'établissement de votre dossier, incluant votre identité complète, vos coordonnées postales et électroniques, vos références téléphoniques ainsi que vos données bancaires.

Ces éléments sont exclusivement utilisés pour assurer le pilotage des enchères publiques et garantir la parfaite exécution des transactions financières et logistiques. Sauf opposition de votre part, la **SAS AFFAIRES ENCHERES** pourra également vous solliciter pour vous tenir informé de ses futurs calendriers de ventes. Nous garantissons la confidentialité de vos données : aucune transmission à des tiers n'est opérée en dehors des obligations légales ou

CONDITIONS GÉNÉRALES DES VENTES

d'un accord formel de votre part. Vos informations sont conservées uniquement pour la durée requise par les finalités administratives et fiscales liées à la vente.

Conformément à la réglementation, vous bénéficiez de droits étendus concernant vos données, notamment l'accès, la rectification, la suppression, la limitation du traitement ainsi que la portabilité de vos informations. Vous disposez également d'un droit d'opposition pour des motifs légitimes. En validant votre inscription et en acceptant les présentes conditions générales, vous confirmez avoir pris connaissance de notre politique de confidentialité et consentez au traitement de vos données personnelles selon les modalités précisées ci-dessus.

CONDITIONS GÉNÉRALES DES VENTES

ANNEXE : FONCTIONNEMENT DU FICHIER TEMIS

(1) Objectif et fondement juridique

La SAS AFFAIRES ENCHERES participe au fichier national TEMIS, qui centralise les incidents de règlement liés aux bordereaux d'adjudication (qu'il s'agisse de retards ou de défauts de paiement), sans distinction du mode de participation à la vente. Cette base de données est accessible à l'ensemble des opérateurs de ventes aux enchères opérant sur le territoire français et abonnés au service. En l'absence de régularisation d'une facture dans les délais mentionnés sur votre bordereau, une procédure d'inscription pourra être engagée par nos services. L'exploitation de ce fichier est fondée sur l'intérêt légitime des professionnels du secteur à prévenir les risques d'impayés et à garantir la sécurité des transactions.

(2) Consultation et accès au fichier

Le fichier TEMIS est exclusivement consultable par les structures de vente abonnées (professionnels et sociétés habilités à diriger des ventes de meubles aux enchères publiques conformément au Code de commerce) souhaitant sécuriser l'accès à leurs vacations. La liste actualisée de ces abonnés est disponible sur le portail Interenchères, dans la rubrique dédiée aux commissaires-priseurs.

(3) Conséquences d'un signalement

En cas d'inscription active au fichier TEMIS, la SAS AFFAIRES ENCHERES se réserve le droit de conditionner votre accès à ses futures ventes. Nous pourrions ainsi exiger l'utilisation de moyens de paiement garantis, demander des cautions spécifiques ou refuser temporairement votre participation si ces garanties ne peuvent être fournies.

(4) Durée de conservation des données

La durée de maintien dans le fichier est déterminée par la fréquence des incidents et leur montant. Si l'enchérisseur régularise l'ensemble de ses dettes auprès des professionnels concernés, la durée d'inscription est réduite. À défaut, le signalement est automatiquement supprimé après un délai maximal de 24 mois pour un incident unique, et peut être porté à 36 mois en cas de pluralité de bordereaux impayés.

(5) Répartition des responsabilités

Dans le cadre de la protection des données personnelles, la société CPM et la SAS AFFAIRES ENCHERES agissent en tant que responsables conjoints de traitement. CPM assure la gestion technique du fichier, sa sécurité et la mutualisation des données entre abonnés. La SAS AFFAIRES ENCHERES est responsable de l'exactitude des informations qu'elle transmet, de leur mise à jour et de l'utilisation qu'elle fait des données consultées.

(6) Vos droits et modalités de recours

Pour toute demande d'accès ou contestation de votre inscription, vous devez impérativement fournir un justificatif d'identité officiel:

- Pour un signalement émis par nos services : Adressez votre demande par écrit au siège social de la SAS AFFAIRES ENCHERES à Saint-Just-Chaleyssin.
- Pour un signalement émis par un tiers : Adressez-vous par écrit à Commissaires-Priseurs Multimédia (37 rue de Châteaudun, 75009 Paris) ou par voie électronique à l'adresse contact@temis.auction. Toute demande d'effacement ou de limitation doit être formulée auprès du professionnel à l'origine de l'inscription. Vous disposez également de la faculté de saisir la CNIL pour toute réclamation relative à vos données. Pour plus de détails, la politique de confidentialité complète est accessible sur www.temis.auction.

(7) Communication et mise à jour

Toutes les notifications importantes liées aux suites de vos achats (factures, relances, informations TEMIS) seront transmises aux coordonnées (mail ou postale) déclarées lors de votre inscription. Il est de votre responsabilité d'informer la SAS AFFAIRES ENCHERES de tout changement de contact afin d'assurer le bon suivi de votre dossier.

CONDITIONS GÉNÉRALES DES VENTES

(8) COMMUNICATION ET COORDONNÉES DE L'ENCHÉRISSEUR

- **Envoi des notifications :** L'intégralité des communications essentielles liées aux suites d'une adjudication (transmission des bordereaux, consignes de retrait, alertes de paiement) sera adressée prioritairement par voie électronique ou, le cas échéant, par voie postale.
- **Utilisation des données :** Ces envois seront effectués vers les adresses renseignées par l'enchérisseur lors de la création de son compte ou de son inscription à la vente auprès de la SAS AFFAIRES ENCHERES.
- **Mise à jour des informations :** Il appartient exclusivement à l'enchérisseur de notifier la SAS AFFAIRES ENCHERES de tout changement relatif à ses coordonnées de contact (adresse mail, domicile ou numéro de téléphone) afin de garantir la réception effective des documents et informations stratégiques.
- **Responsabilité :** La responsabilité de la SAS AFFAIRES ENCHERES ne saurait être engagée en cas de non-réception d'une notification due à une erreur de saisie ou à une absence de mise à jour des coordonnées par l'acquéreur.